



Fonds pour l'environnement mondial

Résumé du document GEF/C.25/4/Rev.1

Rapport sur la situation du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.25/4/Rev.1 intitulé *Rapport sur la situation du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques*, le Conseil se réjouit de la présentation du premier Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA) dans sa version finale par la République islamique de Mauritanie et se félicite des progrès accomplis dans le financement de la préparation des PANA par les PMA parties à la CCNUCC. Le Conseil se félicite également de la préparation de politiques et procédures en vue du financement de projets dans le cadre du Fonds spécial et se réjouit de l'aboutissement de la réunion sur la mobilisation des ressources, qui rassemblait les bailleurs de fonds. Il demande au Secrétariat et aux Agents d'exécution d'accélérer l'instruction des projets à financer dans le cadre de ce fonds. Il approuve des budgets de fonctionnement de 466 400 et 538 200 dollars destinés à l'administration du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial, respectivement, par le Secrétariat et l'Administrateur pendant les exercices 06-07.

Résumé analytique

1. Le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques ont tous deux été créés par le FEM en application de décisions de la Conférence des parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA)

2. Au 18 avril 2005, 12 bailleurs de fonds avaient contribué au Fonds pour les PMA. Ce fonds, qui se compose de contributions en espèces, de billets à ordre et du produit des placements, s'élève aujourd'hui à la contre-valeur de 32,9 millions de dollars. Au total, 11 millions de dollars ont déjà été affectés au titre des projets, des allocations pour frais et des budgets administratifs. Le solde disponible de ce fonds est donc aujourd'hui équivalent à 21,9 millions de dollars.

Préparation de PANA dans le cadre du Fonds pour les PMA

3. En novembre 2004, la République islamique de Mauritanie a présenté au Secrétariat de la CCNUCC le premier Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA), préparé dans sa version finale.

4. Au 24 avril 2005, la préparation de PANA avait été approuvée dans 43 pays (voir GEF/C.24/Inf.8/Rev.1). Un montant total de 9 415 219 de dollars a été approuvé pour 43 PANA et deux projets d'appui à caractère mondial.

Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial)

5. En novembre 2004, lors de la réunion visant à mobiliser des ressources, neuf bailleurs de fonds (Allemagne, Danemark, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse) ont annoncé des contributions au Fonds spécial. Depuis lors, cinq de ces bailleurs de fonds (Allemagne, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse) ont signé un accord de financement avec l'Administrateur du Fonds. L'Administrateur est en contact avec les quatre autres bailleurs de fonds (Danemark, Finlande, Portugal et Royaume-Uni) pour les aider à finaliser leurs contributions, une fois toutes les conditions législatives remplies. Ce fonds, composé des contributions des bailleurs de fonds et du produit de leur placement, s'élève à 6,7 millions de dollars, dont 5,6 millions de dollars consacrés au programme d'adaptation au changement climatique et 1,1 million de dollars affectés au programme de transfert de technologies.

6. À la dixième session de la Conférence des parties à la CCNUCC, qui s'est tenue à Buenos Aires en décembre 2004, la Conférence s'est félicitée de l'issue de la première réunion des bailleurs de fonds potentiels et a appelé le FEM à poursuivre son effort de mobilisation de ressources supplémentaires pour financer l'exécution des projets répondant aux conditions requises par le Fonds spécial. La Conférence a aussi pris bonne note des craintes que l'échelle mobile proportionnelle de cofinancement envisagée pour le Fonds suscite chez certaines Parties.

7. Enfin, le Conseil est invité à approuver les dépenses de fonctionnement que le Secrétariat du FEM et l'Administrateur devront engager pour administrer le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial pendant les exercices 06 et 07.